



Le CFA, un recul annoncé !

Les CFA, des acquis qui ne doivent pas être bradés !

Les congés de fin d'activité, obtenus par l'action en novembre 1997 et 1998 permettent aux conducteurs Routiers de marchandises, de Déménagement, de Voyageurs ainsi qu'aux Convoyeurs de fonds et de valeurs, de cesser d'occuper, sous certaines conditions, un emploi salarié à partir de 55 ans.

Un PACTE... contre nature : la fin des CFA ?

La CFDT, CFTEC, FNCR, CFE-CGC et les organisations patronales, TLF, FEDESFI, OTRE, FNTR et FNTV ont paraphé le 30 mai 2011, l'accord portant adaptation des dispositions relatives aux congés de fin d'activité (C.F.A).

Les signataires, par leurs actes, acceptent le recul social, en ne permettant pas aux salarié(e)s de pouvoir partir en CFA dès 55 ans en y intégrant à minima des paliers.

Il est scandaleux que les conducteurs nés après le 30 juin 1956 doivent faire brutalement deux ans de plus et ne pas jouir de la reconnaissance de la pénibilité du métier au même titre que leurs prédécesseurs.

Après consultation des salariés, la CGT ne peut accepter, en l'état, cette mesure brutale.

La CGT propose !

- La reconnaissance de la pénibilité au travail
- Maintien du CFA à 55 ans pour tous les conducteurs marchandises-voyageurs-déménageurs et convoyeurs de fonds
- Extension aux sédentaires-aux ambulanciers et la logistique.
- Des paliers à minima

La FNST CGT appelle le **lundi 27 juin 2011**, l'ensemble des salariés (es) à une journée de mobilisation et d'actions, afin de démontrer le refus de régression sociale !

La CGT avec l'ensemble des salariés (es) des métiers du transport ne sacrifieront pas le CFA sur l'autel de la compromission !

AGISSONS ENSEMBLE !